



Litige après sinistre

Par **jean_michel**, le **01/04/2021** à **10:23**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 2 ans avec ma femme.
Nous avons donné notre préavis de départ et donc prévu l'état des lieux dans 1 mois.

Il y a 2 ans nous avons subit un dégât des eaux causé par le voisin du dessus. Le sol stratifié de la chambre a été endommagé. Un expert est passé et nous avons été indemnisé pour le changement de celui-ci.

Nous avons fait appel à un "professionnel" qui a effectué les travaux. Le problème intervient au niveau de la facture. Celle-ci ne comporte aucun détail sur le matériau posé ni sur le cout de la main d'œuvre. Il y a seulement le coût total des travaux.

Bien entendu, nous avons mi notre propriétaire au courant du sinistre et des travaux. Mais celui exige maintenant que la facture détaillée lui soit fournie :

"Concernant le changement du parquet, nous n'avons pas de facture en bonne et due forme de la réalisation de ces travaux dans les règles de l'art. (main d'oeuvre, fournitures et caractéristiques, quantité, garantie ...)

A défaut de ce document, nous considérerons que ces derniers sont à refaire et resteront à votre charge."

Bien sûr nous avons essayer d'obtenir cette facture pour résoudre le problème mais l'entreprise est injoignable.

J'en arrive à ma question :

- le propriétaire est-il en droit d'exiger cette facture sachant qu'il n'a rien payer de sa poche sur ce sinistre?

- Peut-il exiger que les travaux soit refait ?

Nous avons contacter l'adil mais je n'ai pas eu de réponse claire. La personne m'a dit qu'il n'y avait pas de texte de loi nous obligeant à fournir cette facture mais que le propriétaire en à besoin pour l'assurance de son logement...